# Déclaration sur l’accessibilité

L’administration communale s'engage à rendre ce site internet accessible, conformément au [décret du 2 mai 2019 relatif à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=19-09-05&numac=2019203962) .

La présente déclaration sur l'accessibilité s'applique au site web : [[https://www.macommune.be](https://www.macommune.be/)]

## État de conformité

Ce site internet est en conformité partielle en raison des non-conformités et des exemptions énumérées ci-dessous.

## Contenu non accessible

#### Le contenu visé ci-après n'est pas accessible pour la/les raison(s) suivante(s):

### Texte sous forme d'image

Ce site est susceptible de présenter des logotypes dont le texte n’est pas accessible.

Le logotype renvoyant vers la page d'accueil du site comprend le nom de la commune et sa devise sous forme d’image. Une alternative à cette information existe cependant en texte alternatif de l’image ainsi qu'en titre de la page d'accueil.

### Charge disproportionnée

Ce site comporte de nombreux fichiers PDF dont l'accessibilité n'a pas été évaluée à ce jour pour cause de charge disproportionnée. Les agents des services concernés se tiennent néanmoins à la disposition de tout citoyen qui rencontrerait des difficultés dans l'exécution d’une démarche.

## Préparation de la présente déclaration sur l'accessibilité

La présente déclaration a été préparée le 14/09/2020 à l’aide de l’[Assistant au remplissage de la déclaration sur l’accessibilité](https://apps.digital.belgium.be/forms/show_/bosa/accessibility-statement) du [BOSA](https://bosa.belgium.be/).

Plusieurs actions ont été menées pour évaluer et améliorer l’accessibilité de ce site internet :

* une analyse technique du CMS *Plone* par l'intercommunale *iMio* ;
* une évaluation des fonctionnalités du CMS *Plone* par *Anysurfer* ;
* une optimisation du CMS *Plone* par l’intercommunale *iMio*.

Le dernier réexamen de cette déclaration a eu lieu le 22/09/2020.

## Retour d'information et coordonnées de contact

Pour signaler toute défaut dans l'accessibilité de ce site internet, nous vous invitons à adresser un courriel à [contact@macommune.be].

## Procédure permettant d'assurer le respect des dispositions

Si la réponse apportée à votre requête ne vous donne pas entière satisfaction, il vous est alors possible de rapporter le manquement subi au Collège communal.